

*Question présentée par la députée :  
Mme Marion Sobanek*

*Date de dépôt : 6 juin 2013*

## **Question écrite urgente Spa privé à Genève-Plage ?**

Dans la Feuille d'avis officielle du 31 Mai 2013 est publiée la constitution d'un DDP sur une parcelle de 1000 m<sup>2</sup>, propriété de l'Etat de Genève, en faveur de PSP Real Estate SA, de Zürich. Dans l'article du *Courrier* du 6 juin 2013, le journaliste fait état de la cession d'un droit de superficie à cette société et de la création d'un Spa avec un restaurant ouvert toute l'année. S'il est à saluer que la population genevoise ait accès toute l'année à ce magnifique site, des questions sur la transparence des tractations et les conditions de ce transfert de propriété subsistent.

Je comprends qu'un Spa coûte cher et que ces prestations ne peuvent pas obligatoirement être fournies à des prix populaires. Mais s'agissant d'un emplacement unique à Genève, propriété de l'Etat, la population devrait pouvoir garder un accès facile, comparable à ce qui se pratique de l'autre côté du lac, aux Bains des Pâquis. Nous avons là un restaurant ouvert 365 jours sur 365 jours à des prix abordables, un sauna et un hammam, certes rustiques. Le danger existe qu'un Spa de luxe soit créé.

***Question 1 : S'agit-il vraiment de la cession d'un droit de superficie et, dans l'affirmative, pour combien d'années ?***

***Question 2 : Vu que habituellement le loyer d'une telle affaire se calcule en pourcent de la valeur du terrain, à combien le prix du terrain a-t-il été évalué ? Une participation au chiffre d'affaires a-t-elle été prévue ?***

*Question 3 : Quelles conditions (notamment d'accessibilité de la population genevoise aux prestations du Spa et au restaurant) ont été négociées, afin de ne pas créer un endroit accessible uniquement à la population la plus aisée, alors que cet endroit est unique à Genève et en mains de l'Etat?*

*Question 4 : Cette transaction a-t-elle été conclue de gré à gré ou a-t-elle été mise au concours ?*